

### Sources :

**Pour les gros bovins de 8 mois ou plus** : Accord interprofessionnel du 19 septembre 2019 sur le classement, le marquage, la pesée et la présentation des carcasses des bovins de plus de 8 mois ou plus ainsi que la circulation des informations d'abattage.

**Pour les veaux** : Décision interprofessionnelle de la filière veaux de transmettre les données d'abattage aux éleveurs dans le cadre du dispositif existant pour les gros bovins.

**Pour les données sanitaires** : convention de mise à disposition par la DGAI des données sanitaires d'intérêt pour l'élevage.

Tous les accords interprofessionnels sont disponibles sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)

### Vos données d'abattage en 24h

La connaissance rapide des informations d'abattage permet, en cas de litige ou de réclamation, de réagir dans les délais définis par la réglementation ou les accords interprofessionnels. Depuis le 1er janvier 2011, les délais de transmission des informations d'abattage par les abattoirs permettent de mettre à disposition des éleveurs les informations sur le poids et le classement des carcasses avant 7 heures le lendemain de l'abattage.

Lorsque le poids ou le poids et le classement ne sont pas des éléments de détermination du prix (vente « à la traverse »), seuls le lieu et la date d'abattage sont disponibles (et éventuellement la mise en consigne).

En application des dispositions réglementaires et en l'absence d'accord interprofessionnel, les abattoirs de veaux ont 7 jours pour notifier leurs informations d'abattage.

### Vos données de saisie :

La mise à disposition des éleveurs des informations de saisie d'intérêt pour leur élevage leur permet de suivre la fréquence d'apparition de certaines affections ou lésions sur leur exploitation. Les mesures à prendre en terme de conduite d'élevage pour éviter leur réapparition sont expliquées dans chacune des 14 fiches pédagogiques qui accompagnent chaque groupe de lésions (description de la lésion, mise en évidence des facteurs favorisant sa survenue...).

**A noter :** les données de saisie ne sont accessibles qu'en fin de semaine s+1 pour les abattages de la semaine s et ne sont disponibles, dans un premier temps, que pour les gros bovins.

**Comment accéder aux informations d'abattage et/ou de saisie de vos animaux ?** .....>> Il n'est pas nécessaire de nous appeler

Depuis le site de votre Comité régional (cf. fiche n°1 ou sur [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr)) vous pouvez obtenir ou récupérer votre code confidentiel, soit en vous inscrivant (« Nouvel utilisateur : inscription ») soit avec la procédure de récupération (Mot de passe oublié : récupération) si un accès avait déjà été affecté à votre cheptel. En précisant votre numéro de cheptel puis ce code confidentiel, vous pouvez consulter l'ensemble de vos données d'abattage, pour les gros bovins comme pour les veaux\*.

*\*Pour les veaux, les données à transmettre obligatoirement sont les données réglementaires. La mise à disposition de l'ensemble des données d'abattage des veaux - autrement dit sous 24h à l'éleveur et en incluant les données notamment de classement - est une démarche volontaire des abattoirs.*



**Vos identifiants éleveur** .....



<b>N° de Cheptel</b> ..... <b>Mot de passe</b> .....
---

**Par internet :** accédez au site de votre région

- **Auvergne-Rhône-Alpes :** [www.interbevaura.fr](http://www.interbevaura.fr)
- **Bourgogne-Franche-Comté :** [www.interbev-bfc.normabev.fr](http://www.interbev-bfc.normabev.fr)
- **Bretagne :** [www.interbev-bretagne.fr](http://www.interbev-bretagne.fr)
- **Centre-Val de Loire :** [www.interbev-cvl.normabev.fr](http://www.interbev-cvl.normabev.fr)
- **Grand Est :** [www.interbevgrandest.fr](http://www.interbevgrandest.fr)
- **Hauts-de-France :** [www.interbev-hdf.normabev.fr](http://www.interbev-hdf.normabev.fr)
- **Île-de-France :** [www.interbev-iledefrance.normabev.fr](http://www.interbev-iledefrance.normabev.fr)
- **Normandie :** [www.interbev-normandie.fr](http://www.interbev-normandie.fr)
- **Nouvelle-Aquitaine :** [www.interbev-nouvelleaquitaine.fr](http://www.interbev-nouvelleaquitaine.fr)
- **Occitanie :** [www.interbevoccitanie.fr](http://www.interbevoccitanie.fr)
- **Paca-Corse :** [www.interbevpacacorse.normabev.fr](http://www.interbevpacacorse.normabev.fr)
- **Pays de la Loire :** [www.interbev-pdl.fr](http://www.interbev-pdl.fr)

Retrouvez toutes les adresses sur le site [www.interbev.fr](http://www.interbev.fr), rubrique INTERBEV/Comités Régionaux.

Téléchargez l'application mobile d'INTERBEV !

Avec l'application INTERBEV, suivez :

### Les Alertes

pour recevoir en temps réel les actualités importantes telles que les alertes canicule, des changements réglementaires, les communiqués d'INTERBEV et des informations clés.

### Les Questions-Réponses

pour disposer de l'information utile sur les interrogations les plus courantes concernant le secteur Élevage et Viande.

### Les Essentiels

pour accéder aux chiffres clés et communiquer positivement sur les engagements sociétaux de la filière Élevage et Viande.



## et aussi vos données d'abattage

Éleveurs de bovins, avec l'application INTERBEV, accédez à l'essentiel de vos données d'abattage en complément des informations disponibles via votre portail régional.

Cette application professionnelle de la filière Élevage et Viande demande une inscription qui peut nécessiter un délai de validation.

Les éleveurs de bovins bénéficient d'un processus d'inscription automatisé avec la prise en compte de leurs identifiants d'accès aux données d'abattage.

**N'oubliez pas d'activer les notifications pour être alerté de la publication de nouvelles informations.**

Disponible sur  
 App Store

Disponible sur  
 Google Play

## INTERBEV EST L'ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DU BÉTAIL ET DES VIANDES,

fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viande pour les secteurs bovin, veaux, ovin, équin et caprin.

Son rôle est de défendre et valoriser les intérêts communs de l'élevage et des activités artisanales, industrielles et commerciales de la filière. Dans cet objectif, INTERBEV a élaboré différents accords interprofessionnels, outils majeurs de l'Interprofession : ils définissent les règles régissant l'activité de la filière, dans l'intérêt général du secteur et dans le respect des législations nationales et communautaires.

## UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Afin d'intégrer toujours mieux les attentes de la société en matière d'élevage, de transformation et de commercialisation de la viande, les professionnels de l'ensemble de la filière se sont fédérés en février 2017 autour d'une démarche de responsabilité sociétale.

Ce Pacte Sociétal cadre et oriente les actions engagées par tous les membres de la filière en termes d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine. Il est aussi, et surtout, le fruit d'un dialogue construit avec toutes les parties prenantes : des associations de consommateurs aux pouvoirs publics, des ONG aux professionnels de santé, avec pour objectif d'aboutir à des axes de progrès partagés.

En juin 2018, INTERBEV s'est vu attribuer le label « Engagé RSE » de niveau 3 sur 4 (niveau « confirmé ») par AFNOR Certification, confirmé en 2021. Cette évaluation, très positive, reconnaît la pertinence des travaux engagés de longue date par la filière Élevage et Viande, ainsi que de ses actions pour une alimentation équilibrée, saine et durable.



**Plus d'informations sur la démarche de responsabilité sociétale de la filière sur [interbev.fr](https://www.interbev.fr) / Rubrique Enjeux sociétaux**